

Proposition de communication - Colloque Cités-Jardins 2021

Thierry ROZE

CITES-JARDINS EN REGION ILE DE FRANCE : DE LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA VALEUR D'UN PATRIMOINE AUX PREMIERES ETUDES DE SAUVEGARDE

Le contexte du milieu des années 70 est marqué, en parallèle, par la prise de conscience de la qualité d'un patrimoine, celui de l'architecture de l'entre-deux guerres, notamment des cités-jardins, de la nécessité de le préserver et de le mettre en valeur, et dans le même temps par les premières démolitions, totales ou partielles, d'ensemble représentatifs : Drancy la Muette, cité-jardins de Cachan.

C'est dans ce cadre que l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France), aujourd'hui Institut Paris Région, m'a commandé en 1977 la première étude systématique des cités-jardins d'Ile de France, en particulier celles de l'ancien Office d'HBM de la Seine présidé par Henri Sellier, mais également des divers offices ou sociétés d'HBM. Mené à partir du recensement d'archives et d'enquêtes sur place, avec de nombreux relevés photographiques, cet inventaire recense les cités-jardins d'Ile de France, leur histoire, leur état actuel et les transformations subies. Ce travail constitue le Cahier 51 de l'IAURIF publié en 1978.

C'est à la suite de ce travail d'inventaire que furent réalisées les premières études d'aménagement et de réhabilitation de certaines cités-jardins, parmi les plus significatives, et notamment la cité de la Butte-Rouge à Chatenay-Malabry, pour laquelle j'ai réalisé, à l'intérieur de l'étude d'ensemble « la Butte Rouge 40 ans après » publiée en 1980, la partie sur la réhabilitation des logements, menée à partir d'une approche typologique.

Face à la situation actuelle, « 80 ans après », où la Butte Rouge, après des phases de réhabilitation qui n'ont pas mises en cause son intégrité, se trouve aujourd'hui gravement menacée, par la démolition programmée d'une partie importante de la cité, je pense qu'il est instructif de faire un retour sur les positions alors envisagées, et qui visaient à concilier la préservation d'un patrimoine, moment important de l'histoire de l'architecture, avec les exigences nouvelles de confort, d'espace, de durabilité et d'économie énergétique, déjà très présentes dans la conception d'origine de la cité (je ne citerai pour exemple que les systèmes de récupération des déchets par évier-vidoir, servant au chauffage de la piscine). Notamment par le fait qu'elles excluaient toute démolition et privilégiaient la conservation et l'adaptation, ces approches, plus qu'un moment dépassé, peuvent aussi être vues comme des pistes à reconsidérer dans le moment actuel.